8 avril 2008

ACCORD

CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES APPLICABLES AUX VEHICULES A ROUES, AUX EQUIPEMENTS ET AUX PIECES SUSCEPTIBLES D'ETRE MONTES OU UTILISES SUR UN VEHICULE A ROUES ET LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DELIVREES CONFORMEMENT A CES PRESCRIPTIONS */

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

Additif 36: Règlement No 37

Révision 4 - Amendement 4

Complément 29 à la série 03 d'amendements : Date d'entrée en vigueur : 3 février 2008

PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES A L'HOMOLOGATION DES LAMPES A INCANDESCENCE DESTINEES A ETRE UTILISEES DANS LES FEUX HOMOLOGUES DES VEHICULES A MOTEUR ET DE LEURS REMORQUES



NATIONS UNIES

Accord concernant l'Adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date, à Genève, du 20 mars 1958.

Ancien titre de l'Accord

E/ECE/324	Day 1/Add 26/Day 4/Amand 4
E/ECE/TRANS/505	Rev.1/Add.36/Rev.4/Amend.4
Règlement No 37	
page 2	

Annexe 1

<u>Liste des catégories de lampes à incandescence et feuilles correspondantes</u>, modifier comme suit (en supprimant les appels de note ****/ et *****/, les notes ****/ et *****/, ainsi que les catégories R2 et S1):

«Liste par groupe des catégories de lampes à incandescence et des numéros de feuille:

Groupe 1

Sans restrictions générales:

Catégorie		Numéro(s) de feuille
H1		H1/1 à 3
H14 H15 H21W	<u>**/</u>	 H14/1 à 4 H15/1 à 5 H21W/1 à 2
H27W/1 HS5 PSX24W PX24W S2 S3	**/ **/	H27W/1 HS5/1 à 4 P24W/1 à 3 P24W/1 à 3 S1/S2/1 à 2 S3/1».

<u>Liste figurant sous «seulement pour les feux de signalisation»</u>, modifier comme suit (en supprimant la catégorie C21W):

«Groupe 2

À utiliser seulement pour les feux de signalisation, les feux de virage, les feux de marche arrière et les feux d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière:

Catégorie	Numéro(s) de feuille		
C5W	C5W/1		
H6W	H6W/1		
WY21W	WY21W/1 à 2».		

E/ECE/324 E/ECE/TRANS/505 } Rev.1/Add.36/Rev.4/Amend.4 Règlement No 37 page 3

<u>Liste des feuilles pour les lampes à incandescence, présentées dans l'ordre de leur apparition, modifier comme suit:</u>

«...

Numéro(s) de feuille

. . .

H14/1 à 4 H15/1 à 5 H6W/1

...».

Ajouter une nouvelle liste intitulée «Groupe 3», conçue comme suit:

«Groupe 3

Aux fins de remplacement uniquement (voir les dispositions transitoires des paragraphes 8.3 et 8.4):

Catégorie	Numéro(s) de feuille		
·			
C21W	C21W/1 à 2		
R2	R2/1 à 3		
S1	S1/S2/1 à 2».		

Ajouter, entre les feuilles H14/4 et H6W/1, de nouvelles feuilles, ainsi conçues:

Feuille H15/1

Les dessins ont pour seul but d'illustrer les principales dimensions (en mm) de la lampe à incandescence

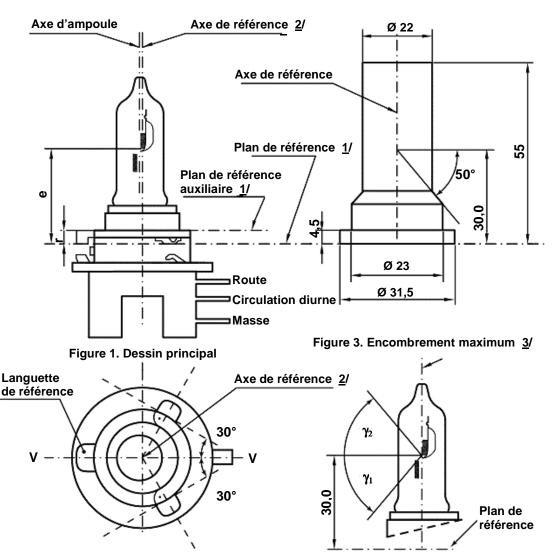


Figure 2. Définition de l'axe de référence 2/

Figure 4. Zone exempte de distorsion 4/

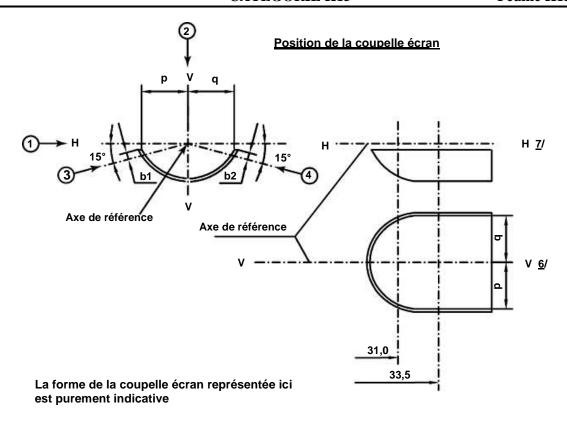
- Le plan de référence est défini par les points où la douille est en contact du côté du socle avec les trois languettes de l'anneau du culot. Il sert de plan de référence interne.
 - Le plan de référence auxiliaire est défini par les points sur la surface de la douille où viennent reposer les trois bossages de l'anneau du culot. Il sert de plan de référence externe.
 - S'agissant du culot, le plan de référence (interne) est employé, mais, pour certaines applications, le plan de référence auxiliaire (externe) peut être utilisé.
- L'axe de référence est l'axe perpendiculaire au plan de référence, qui passe par l'intersection des deux perpendiculaires, comme indiqué dans la figure 2, feuille H15/1.
- 3/ L'ampoule et les fixations ne doivent pas dépasser l'enveloppe, comme indiqué dans la figure 3. L'enveloppe est concentrique à l'axe de référence.
- $\underline{4}$ / L'ampoule doit être exempte de distorsion optique entre les angles γ_1 et γ_2 , comme indiqué dans la figure 4. Cette exigence s'applique à l'ensemble de la circonférence de l'ampoule entre les angles γ_1 et γ_2 .

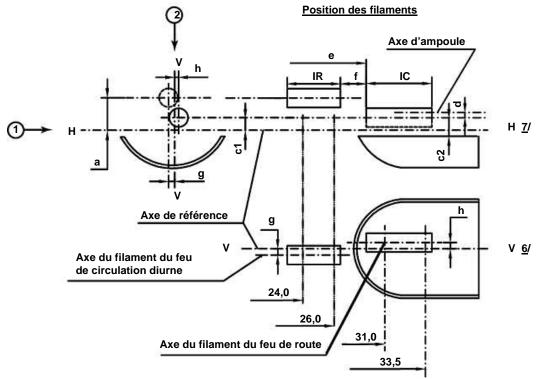
Feuille H15/2

Dimensions en mm		Lampe à incandescence de fabrication courante		Lampe à incandescence étalon	
		12 V		12 V	
e		30,0 + 0,35/-0,25		30,0 + 0,20/-0,15	
γ_1	50° minimum		50° minimum		
γ ₂	γ_2 50° minimum		nimum	50° minimum	
r		Pour plus de détails, voir la feuille du culot			
Culot PGJ23t-1 selo	n la publication 6	60061 de la CEI	(feuille 7004-[.]-1)	
CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES ET PHOTOMÉTRIQUES					
Valeurs nominales	Volts	12 <u>5</u> /		12 <u>5</u> /	
	Watts	15	55	15	55
Tension d'essai	Volts	13,2	13,2	13,2	13,2
Valeurs normales	Watts	19 maximum	64 maximum	19 maximum	64 maximum
	Flux lumineux	260 ± 10 %	1 350 ± 10 %		
Flux lumineux de référence à 12 V environ				1 000	
Flux lumineux de référence à 13,2 V environ				1 350	
Flux lumineux de référence à 13,5 V environ			290		

^{5/} Les valeurs citées dans les colonnes de gauche se rapportent au filament du feu de circulation diurne tandis que celles qui sont citées dans les colonnes de droite se rapportent au filament du feu de route.

Feuille H15/3





Feuille H15/4

Tableau des dimensions (en mm) mentionnées sur les figures de la feuille H15/3

		Tolérance		
Référence */	Dimension **/	Lampe à incandescence de fabrication courante	Lampe à incandescence-étalon	
	12 V	12 V	12 V	
a/24,0	1,8	± 0,35	± 0,20	
a/26,0	1,8	± 0,35	± 0,20	
b1/31,0	0	± 0,30	± 0,15	
b1/33,5	b1/31,0 mv	± 0,30	± 0,15	
b2/31,0	0	± 0,30	± 0,15	
b2/33,5	b2/31,0 mv	± 0,30	± 0,15	
c1/31,0	0	± 0,30	± 0,15	
c1/33,5	c1/31,0 mv	± 0,30	± 0,15	
c2/33,5	1,1	± 0,30	± 0,15	
d	minimum 0,1	_	-	
f <u>8</u> / <u>9</u> / <u>10</u> /	2,7	± 0,30	+ 0,20 - 0,10	
g/24,0	0	± 0,50	± 0,25	
g/26,0	0	± 0,50	± 0,25	
h/31,0	0	± 0,50	± 0,25	
h/33,5	h/31,0 mv	± 0,30	± 0,15	
lR <u>8</u> / <u>11</u> /	4,2	± 0,40	± 0,20	
1C <u>8</u> / <u>9</u> /	4,4	± 0,40	± 0,20	
p/33,5	Dépend de la forme de la coupelle écran	_	-	
q/33,5	p/33,5	±1,20	± 0,60	

^{*/ &}quot;.../26,0" correspond à la valeur mesurée à la distance du plan de référence, qui est indiquée en mm après la barre oblique.

^{**/ &}quot;31,0 mv" correspond à la valeur mesurée à la distance de 31,0 mm du plan de référence.

Feuille H15/5

- <u>6</u>/ Le plan V-V est le plan perpendiculaire au plan de référence, qui passe par l'axe de référence et par l'axe de la languette de référence.
- 7/ Le plan H-H est le plan perpendiculaire au plan de référence et au plan V-V, qui passe par l'axe de référence.
- <u>8</u>/ Les spires extrêmes des filaments sont définies comme étant les premières et dernières spires lumineuses qui forment l'angle d'hélice correct.
- 9/ Pour le filament du feu de route, les points qui doivent être mesurés sont les intersections, vues dans la direction 1, du bord latéral de la coupelle écran avec la partie extérieure des spires extrêmes définies dans la note 8/.
- 10/ "e" indique la distance du plan de référence au début du filament du feu de route comme défini ci-dessus.
- 11/ Pour le filament du feu de circulation diurne, les points qui doivent être mesurés sont les intersections, vues dans la direction 1, d'un plan parallèle au plan H-H et situées à une distance de 1,8 mm au-dessus de celui-ci, avec les spires extrêmes définies dans la note 8/.

Complément d'explications à la feuille H15/3

Les dimensions ci-dessous sont mesurées dans quatre directions:

- 1) Pour les dimensions a, c1, c2, d, e, f, 1R et lC;
- 2) Pour les dimensions g, h, p et q;
- 3) Pour la dimension b1;
- 4) Pour la dimension b2.

Les dimensions b1, b2, c1 et h sont mesurées dans des plans parallèles au plan de référence à des distances de 31,0 et 33,5 mm.

Les dimensions c2, p et q sont mesurées dans un plan parallèle au plan de référence à une distance de 33.5 mm.

Les dimensions a et g sont mesurées dans des plans parallèles au plan de référence à des distances de 24,0 mm et 26,0 mm.».
